



Pointe-Fortune, le 8 juin 2020

PANDÉMIE (COVID-19) – Interdiction de tenir des ventes de garages

- La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point

Puisque la Santé publique n'autorise toujours pas la tenue de vente de garage, l'Organisation Multimunicipale de Sécurité Civile (CMSC) a décidé de les interdire jusqu'à nouvel ordre. Bien évidemment, au fur et à mesure que les phases du déconfinement vont s'actualiser, l'OMSC entend recommander des solutions pour tenter, autant que faire se peut, de permettre de tels événements.

Dès que la municipalité de Pointe-Fortune aura plus d'information quant à l'état de la situation, ou que des changements auront lieu, des communications seront faites. Restez informés sur la page Facebook de la municipalité ainsi que via l'infolettre courriel.

Merci de votre collaboration!

Source : Municipalité de Pointe-Fortune